



Le Fuet, le 27 mai 2020

ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 29 JUIN 2020 A 20H00 A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET

Selon les directives qui seront émises par le Conseil fédéral ces prochains jours, si les rassemblements ne sont pas autorisés à cette date, la présente assemblée sera reportée au 21 septembre 2020.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes de l'exercice 2019.
2. Informations sur les arrêtés de comptes (réfection de la traversée de Saicourt, aménagement du sentier nature à Bellelay, remplacement du chauffage complexe).
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 420'000.00 pour l'achat d'un nouveau camion tonne-pompe pour le CSP Val d'Or.
4. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 40'000.00 pour la réfection des douches de la halle de gymnastique.
5. Discuter et décider de la création de la Société anonyme Energie bois Pré Paroz SA, capital-actions de Fr. 100'000.00.
6. Discuter et accepter la modification de l'annexe I du RO : suppression de la commission scolaire.
7. Discuter et accepter la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCI du Jura bernois.
8. Informations du Conseil municipal.
9. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé des comptes au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les règlements mentionnés sous les points 6 et 7 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal